



Comité international  
des Jeux de la  
Francophonie



# CAHIER DES CHARGES DU CONCOURS SCULPTURE/INSTALLATION

## Table des matières

|    |                                                               |   |
|----|---------------------------------------------------------------|---|
| 1. | Préambule.....                                                | 3 |
| 2. | Responsabilités du CNJF.....                                  | 3 |
| 3. | Caractéristiques générales de l'infrastructure.....           | 4 |
| 4. | Besoins techniques spécifiques : .....                        | 5 |
| 5. | Besoins pour le jury .....                                    | 6 |
| 6. | Besoins en ressources humaines .....                          | 7 |
| 7. | Proposition de méthodologie et des rendus des livrables ..... | 7 |
| 8. | Rétroplanning.....                                            | 8 |
| 9. | Considérations finales.....                                   | 9 |

*Remarque : L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.*

## 1. Préambule

Ce cahier des charges recense les besoins en matériel, ressources humaines, technique et infrastructures. Une réglementation générale et une réglementation spécifique sont établies pour chaque concours.

## 2. Responsabilités du CNJF

Le CNJF a pour mission de réaliser les Jeux de la Francophonie conformément aux règles édictées par le CIJF en organisant notamment :

- L'accueil, l'hébergement et la restauration ;
- Le transport local ;
- Un centre des médias ;
- Les manifestations, y compris les cérémonies d'ouverture, de clôture et de Gala des lauréats ;
- Le service médical ;
- La sécurité ;
- Les assurances sur le territoire ;
- La promotion des Jeux de la Francophonie sur son territoire national ;
- L'accréditation ;
- La billetterie ;
- Le protocole des Jeux.

Le CNJF doit mettre à disposition les infrastructures et le matériel technique qui répondent aux normes internationales. Le CNJF doit assurer les ressources humaines qualifiées pour l'encadrement des sites et des concours culturels.

### a. Manuel technique

Un manuel technique du concours Sculpture/Installation sera publié deux (2) mois avant les Jeux ainsi que le programme par le Responsable du concours Sculpture/Installation.

### b. Formalités de douanes des œuvres

Le CNJF fournit 6 mois au plus tard avant l'ouverture des Jeux les documents relatifs à la procédure de dédouanement.

### c. Réception et transport des œuvres

Les œuvres des Sculpteurs doivent parvenir au CNJF sur le site des Jeux deux (2) mois (avant le 31 mai 2027) avant leur ouverture.

Le CNJF garantit le transport des œuvres dans des transports adéquats depuis le lieu d'arrivée dans l'Etat hôte jusqu'au site culturel, en respectant les mesures de sécurité.

### d. Assurance des œuvres

Le CNJF doit prendre en charge l'assurance des œuvres dès leur arrivée sur le territoire.

### e. Entreposage des œuvres

Le CNJF garantit l'entreposage des caisses bien identifiées dans un lieu sécurisé de l'espace choisi jusqu'au moment du montage de l'exposition du concours.

### f. Renvoi des œuvres

A la clôture des Jeux, le CNJF garantit le démontage de l'exposition concours et des œuvres fraîches et le

renvoi des œuvres validées dans le pays d'origine.

### g. Scénographie, montage, vernissage de l'exposition et de l'atelier du concours

Le CNJF est responsable de :

- La scénographie de l'exposition concours Arts Visuels ;
- Le montage de l'exposition concours Arts Visuels, d'après le projet du scénographe. Mise en place des équipes ;
- Le vernissage de l'exposition concours Arts Visuels et ouverture au public durant toute la durée des Jeux ;
- L'organisation de l'atelier Sculpture/Installation durant 3 jours ;
- Le vernissage de l'exposition des œuvres fraîches.

### h. Catalogue

L'édition d'un catalogue sur toutes les disciplines artistiques sera réalisée à la fin des Jeux.

Ce catalogue doit être, en version numérique, illustré de visuels en haute définition. Il sera un outil de promotion et de référence pour les Jeux de la Francophonie et pour les artistes.

La même grille doit être appliquée par discipline pour les artistes dans un souci d'uniformisation et de clarté.

Ce catalogue comportera une introduction présentant le volet culturel des Jeux de la Francophonie dans l'Etat ou gouvernement hôte par les autorités de l'OIF/CIJF à Paris et celles de l'Etat ou gouvernement hôte. Il sera ensuite divisé en diverses sections, reprenant toutes les disciplines artistiques représentées dans l'Etat ou gouvernement hôte.

L'engagement d'un graphiste et d'un photographe est nécessaire pour l'édition de ce catalogue.

## 3. Caractéristiques générales de l'infrastructure

- Deux expositions, exposition concours et exposition des œuvres fraîches
- Trois ateliers Arts Visuels
- Un ou plusieurs espaces de rencontres, animations, projections de films d'art, conférences, projections vidéo, rencontres artistes/public à proximité
- Eléments indispensables pour la présentation des 2 expositions et l'organisation des 3 ateliers Arts Visuels, dont celui de la Sculpture/Installation :
- Lieux de qualité, spacieux, bien situés dans la ville
- Présence de jardins
- Visibles et identifiables pour le public de visiteurs et la presse
- Surface globale souhaitée pour les 2 expositions Arts Visuels : entre 2800 et 3000 m<sup>2</sup>, salles intérieures et extérieures (jardins)
- Hauteur de plafond : 2m80 ou plus
- Sols neutres et solides, pouvant supporter 250kg.
- Murs neutres, lisses et fraîchement repeints
- Fenêtres ou pas, à occulter ou pas.
- Surface de l'atelier Sculpture/Installation : 900m<sup>2</sup>
- Salles d'exposition et atelier Sculpture/Installation situés au rez-de-chaussée (si pas, ascenseur ou monte-charge permettant le transport des caisses et du matériel de montage).
- Salles d'exposition sécurisées (nombre à déterminer en fonction du lieu choisi).
- Salles d'entrepôts des caisses d'œuvres d'art : sécurisées, facilement accessibles et dans le même bâtiment que les salles d'exposition et atelier, surface de 500 m<sup>2</sup>.
- 1 Secrétariat
- 1 Salle d'accueil pour la presse.

- 1 ou plusieurs espaces d'animations diverses, de 100 m<sup>2</sup>
- 20 Sanitaires proches de l'atelier Sculpture/Installation et des salles d'exposition

Ceci relève de la responsabilité du CNJF en tenant compte des réalités de terrain et du CIJF.

## 4. Besoins techniques spécifiques :

### a. Matériel

- Matériel neuf de préférence, accessible sur place et sécurisé.
- Matériel de manutention accessible sur place.
- Eclairage professionnel et muséal, rails et spots marque « Erco »
- Appareils de contrôle de l'hygrométrie dans les salles d'exposition, suivant les normes de l'ICOM (taux d'humidité entre 45 et 55%)
- Matériel de sonorisation (micros, amplificateurs, etc. pour les vernissages)
- Matériel audiovisuel (écrans vidéo, kit complet)
- 3 Echelles
- 2 Niveaux laser montage exposition (type BOSCH)
- Niveau, mètre, petits clips pinces, etc.
- Visseuses électriques et batteries,
- Tables, sièges, tabourets, etc.
- Socles
- Marteaux
- Clous, etc.
- Petites gommages, ciseaux
- Agrafeuse professionnelle
- Agrafes (boîtes)
- Seaux de peinture blanche
- Pinceaux et brosses
- Seau de mastic
- Triplex
- Rouleaux de plastique bulle, 150m de haut
- Rouleau de papier kraft
- Plastiques de protection
- Papier de soie
- Gros collants bruns et kits et collants
- Gros marqueurs noirs
- Etiquettes autocollantes
- Gobelets et savons
- Gants blancs de montage œuvres d'art
- Spray vitres
- Sacs poubelles et poubelles
- Essuies tout, lingettes, spray nettoyage, etc.
- Cartons divers
- Bouteilles d'eau pour les artistes et équipes diverses
- Pharmacie

### b. Matériels spécifiques pour les sculpteurs

- Tronçonneuses, 3
- Meuleuses, 10
- Ponceuses, 10
- Maillets, 30
- Ciseaux (trousse), 30

- Postes à souder (moyen), 2
- Postes à souder (grand), 3
- Burins à diamant, 20
- Etaux, 20
- Gouges à sculpter, 30
- Disques à diamant, 30
- Massettes, 30
- Foreuses d'angles, 10
- Treillis (rouleaux), 10 (si nécessaire)
- Foreuses d'angles (jeu complet), 10
- Gratteuses, 10
- Clous de précision, 90
- Tôles plates (1 mm, 15 feuilles), 15
- Barres de fer (n° 0,6 - 0,8 - 0,10 - 0,12 - 0,14 - 0,16), 100
- Bombonne, 5
- 4 Blocs de bois divers à sculpter, 1m3 x4, 40
- Pierres calcaires, 10
- Pierres grises, 10
- Marbres, 10
- Papiers disque à poncer (60, 80, 100, 120, 140), 20
- Scies senne, 5
- Baguettes, 10
- Disques à couper, 30
- Scies mentor, 20
- Cire, cirage, etc., 20
- Gants, 30
- Lunettes de protection, 30
- Perceuses, 15
- Serres joints, 15
- Agrafeuses professionnelles, 5
- Agrafes (Boîtes), 30
- Pincers coupantes, 20
- Tenailles, 20
- Glaise à modelage, argile, résine, 15
- Tabourets, 30
- Tables/établis, 15
- Transport A/R pour le transport des bois et des pierres, 1
- Divers /Imprévus

**Remarque :**

**Cette liste peut être adaptée lorsque les artistes auront été choisis. Certains auront peut-être une demande spéciale de matériel, à discuter.**

### c. Autres matériels

- 3 Chariots et 3 transpalettes (déchargement des caisses)
- 1 groupe électrogène de secours en fonction sur place
- 1 container sécurisé (si nécessaire).

## 5. Besoins pour le jury

- Salle de réunion spacieuse, proche de l'exposition concours ou des ateliers, pouvant accueillir le jury composé de 5 personnes (1 Président et 4 jurés) et auditionner les artistes.

- 1 grande table, 10 sièges
- 1 bureau avec 1 ordinateur Mac, 1 imprimante couleur avec papier
- Carnets de notes, papier, stylobilles, fiches d'évaluation
- Boissons, gobelets, poubelles.
- Voitures

## 6. Besoins en ressources humaines

Le CNJF doit embaucher tout le personnel nécessaire au bon déroulement du concours, tant sur le plan technique que sur celui de l'accueil.

Le CIJF préconise de respecter l'égalité femme/homme.

La Commission concours culturels se compose de :

- 1 Président
- 1 Vice-Président
- 1 Rapporteur
- Les membres en charge des concours culturels dont ceux des 3 concours Arts Visuels. Ceux-ci doivent coordonner, superviser les activités et la gestion des sites choisis pour la discipline dont ils sont responsables et en informer par des rapports réguliers le Président de la commission afin d'assurer le bon suivi des décisions prises lors des réunions. Répertoire des sites choisis et faire un état des lieux choisis et de leurs infrastructures.

L'équipe technique opérationnelle est constituée de :

- 1 Chef de site
- 1 Chargé de la programmation
- 1 Régisseur général
- 1 Régisseur général
- 1 Régisseur son & lumière et vidéo et 2 assistants
- 1 Commissaire d'exposition
- 1 Secrétariat, 3 personnes
- 1 Equipe d'accueil du public et animations annexes
- 1 Chargé de la Communication et 2 assistants
- 1 Scénographe et 2 assistants
- 1 Graphiste
- 1 Chargé du catalogue
- 1 Photographe (œuvres d'art et vues salles d'exposition, vernissage)
- 1 Chargé de l'atelier Sculpture/Installation et 2 assistants
- 3 Electriciens et 3 assistants
- 1 Monteur d'expositions et 3 assistants
- 3 Manutentionnaires et 5 assistants
- 3 Menuisiers et 5 assistants
- 5 peintres et 5 assistants
- 2 Equipes de nettoyage
- 1 Equipe de gardiennage dans les salles d'exposition (10 personnes)
- 3 Secouristes
- 5 Bénévoles
- 2 Chauffeurs

## 7. Proposition de méthodologie et des rendus des livrables

### a. Plans opérationnels

Mise en place d'une commission culturelle chargée de contrôler le bon fonctionnement des activités liées aux concours Arts Visuels dont la Sculpture/Installation.

Exigences :

- Concevoir un plan d'action réaliste
- Concevoir la programmation et le déroulement des 3 concours Arts Visuels, dont la Sculpture/Installation.
- Proposer des équipements techniques adéquats et de qualité
- Veiller à l'aménagement et à la dotation des sites choisis en matériel
- Etablir une convention avec les responsables des lieux choisis
- Prévoir l'aménagement des espaces et /ou salles pour les jurys
- Dresser un état des besoins en bénévoles
- Elaborer un plan de formation des diverses équipes
- Répertorier les diverses équipes techniques pour les concours

### b. Informations à communiquer aux Etats et gouvernements

- Lieux d'expositions et des ateliers et situation dans la ville hôtesse
- Fiche technique sur les espaces retenus
- Documents formalités de douanes
- Listes de matériel proposé pour les ateliers Arts Visuels dont celui de la sculpture/Installation
- Document valeur d'assurance de l'œuvre à compléter par l'artiste
- Les manuels techniques Arts Visuels, dont celui de la sculpture/Installation
- Rappel des dates et calendrier à respecter

## 8. Rétroplanning

- Agrément et liste des sites : - 28 mois
- Liste définitive des membres de la commission : - 24 mois
- Inventaire du matériel : - 24 mois
- Désignation des équipes Arts Visuels : - 24 mois
- Transmission du programme prévisionnel préliminaire : - 24 mois
- Appels d'offres (s'il y a lieu) : - 20 mois
- Formation des membres de la commission et du personnel : - 18 mois
- Acquisition du matériel : - 6 mois
- Transmission du programme définitif : - 6 mois
- Aménagement des sites : - 6 mois
- Formalités de douanes transmises par le CNJF aux Etats: - 6 mois
- Période de simulation technique (tests du matériel) : - 6 mois
- Inventaire du matériel pour les ateliers, transmis par le CNJF aux Etats : - 6 mois
- Désignation d'un commissaire d'exposition : - 6 mois
- Désignation d'un scénographe : - 6 mois
- Désignation du graphiste : - 6 mois
- Visite finale du site par les représentants des Etats et Gouvernements membres participants : - 6 mois
- Période de simulation technique (tests du matériel) : - 6 mois
- Production du manuel technique : - 4 mois
- Projet du scénographe et devis : - 3 mois
- Assurances des œuvres : - 2 mois
- Arrivée des œuvres dans le pays hôte : - 2 mois



- Désignation d'un photographe : - 2 mois
- Publication du manuel technique concours Sculpture/Installation : - 2 mois
- Livraison du matériel : - 1 mois
- Aménagement des salles de l'exposition concours et de celle des œuvres fraîches, suivant le projet du scénographe : - 3 semaines
- Montage de l'exposition concours : - 3 semaines
- Eclairage de l'exposition concours : - 3 semaines
- Aménagement de l'atelier Sculpture/Installation avec matériel : - 3 semaines
- Réception des décors et éléments scéniques si besoin : - 10 jours
- Démontage de l'exposition concours et retour des œuvres : à la fin des Jeux
- Catalogue de l'exposition concours Arts Visuels : après les Jeux, version numérique

## 9. Considérations finales

- Respecter le cahier des charges et la réglementation propre au concours Sculpture/Installation ;
- Assurer le succès du concours des Arts visuels, en faire une promotion et communication de qualité afin que cela soit un événement majeur durant les Jeux et un tremplin pour les artistes.

**COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE (CIJF)**  
**ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)**

19-21, avenue Bosquet - 75007 Paris (France)

Téléphone : +33 (0)1 44 37 33 56 [cijf@francophonie.org](mailto:cijf@francophonie.org)

[www.jeux.francophonie.org](http://www.jeux.francophonie.org)

